Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-041_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 041/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 23
de Votants 27
Pouvoirs : ….....….....4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 avril 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, Le NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : AIDOUD Ahmed, LERAY Catherine, LE COUVIOUR Mélanie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : AIDOUD Ahmed à LE GALL Jean-Paul, LERAY Catherine à CHEVALIER Annie, LE COUVIOUR Mélanie à LEDUC Katia, BRUNET Béatrice à GUEGUEN Marie.

Secrétaire de séance : BONNERUE Linda a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Élection des membres.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu l'article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, pour une commune de 3 500 habitants ou plus, la Commission d'Appel d'Offres est constituée du maire (ou de son représentant), qui en assure la présidence, ainsi que de cinq membres du conseil municipal élus en son sein selon le mode de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Il est précisé que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée pour la désignation des membres de la CAO.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-041_2026-DE

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 27/5= 5,4

Membres titulaires	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste - Annie CHEVALIER - Thierry BEAUJEAN - Arnaud BOURVIC - Béatrice BRUNET - Jean-Louis DANIEL	27	5	/	5

Proclame élus les **membres titulaires** suivants :

- **Annie CHEVALIER**
- **Thierry BEAUJEAN**
- **Arnaud BOURVIC**
- **Béatrice BRUNET**
- **Jean-Louis DANIEL**

Membres suppléants

Nombre de votants : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 27/5= 5,4

Membres suppléants	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste - Solène LE NAOUR - Emmanuelle SENECHAL - Benjamin ASSIE - Yoan AUBERT - Marie GUEGUEN	27	5	/	5

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-041_2026-DE

Proclame élus les **membres suppléants** suivants :

- Solène LE NAOUR
- Emmanuelle SENECHAL
- Benjamin ASSIE
- Yoan AUBERT
- Marie GUEGUEN

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Linda BONNERUE